

**CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 5 JUILLET 2018**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 7 Juin 2018.
2. Départ du locataire 4, rue de l'Eglise (délib)
3. Remplacement du second poste informatique (délib)
4. Budget Eau 2018 : DM n°2 (délib)
5. Travaux d'électricité : éclairage public devis entreprise MILLERET (délib)
6. SIED 70 : rapport d'activité 2017.
7. Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 28 juin 2018, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Geneviève ROUX, Joëlle DUPONT

MM. Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT, Pierrick REGARD.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Fabrice LALLEMAND ayant donné pouvoir à Mme Geneviève ROUX.

ABSENTS : Mmes Anne-Lise GATRAT, PARTY Catherine, M. Mario MOREIRA.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – APPROBATION DU PV DU 7 juin 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 8 voix

2 - DEPART DU LOCATAIRE, 4 RUE DE L' EGLISE

Après l'état des lieux en date du 30 juin 2018, la caution d'un montant de 400 € versée à l'entrée peut être restituée à Monsieur Noël PATTON.

Une convention a été signée avec ANTARGAZ FINAGAZ SA au nom de la commune. Chaque changement de locataire doit être signalé à cet organisme.

L'arrivée de M PATTON Noel n'a pas été prise en compte par ANTARGAZ. De ce fait, la commune a dû effectuer le remplissage de la cuve, à charge de la refacturer à M PATTON.

Le remplissage initial à l'arrivée de M PATTON Noel était de 82% et vient d'être réalisé le 26-06-2018 pour 85 %, soit :

- 100 % de remplissage correspond à 1 214 ,44€ TTC
- 85 % de remplissage correspond à 1 032,28€ TTC
- 82 % de remplissage correspond à 995,85€ TTC

En conséquence, M PATTON Noel doit rembourser 82% soit la somme de 995,85€ TTC (neuf cent quatre-vingt-quinze euro et quatre-vingt-cinq centimes) à la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Donnent leur accord
- Autorisent Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - REMPLACEMENT DU SECOND POSTE INFORMATIQUE

Le Maire présente un devis de l'EURL MEDIA PC FC ET ATLANTE FORMATION pour le remplacement du second poste informatique et un disque dur externe de la mairie, d'un montant de 618 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent ce devis
- Autorisent Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – BUDGET EAU 2018

La facture n'a pas été reçue. Il est donc nécessaire de reporter ce point au prochain conseil municipal

5 - DEVIS Sarl MILLERET – ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire présente un devis de la SARL MILLERET ÉLECTRICITÉ pour éclairage du terrain de Football, route de Boulot, d'un montant de 2 344.35 € HT soit 2 693.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent ce devis
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOIX : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- SIED - RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Le Maire présente une note synthétique du rapport d'activité 2017 du SIED 70. Le document complet est à la disposition des habitants.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Réunion du 11 juin avec les conjoints DEBIEF/AFUL. Ce dossier a été envoyé à INGENIERIE 70 pour étude (aspect juridique).
- Réunion PLUi du 12 Juin à RIOZ : présentation aux élus d'une 1ère proposition retenue par le cabinet d'études.

- Réunion du 03 juillet du CODERST à la PREFECTURE relative aux périmètres de captages des Haut du Mont – Un avis favorable nous a été donné. Un arrêté va nous parvenir très prochainement.
- Panne électrique au poste de relevage des champs fleuris : l'alarme a bien fonctionné ;Prévenu par M DELORME, Sébastien GALLIOT a aussitôt fait le nécessaire.
- Nettoyage château d'eau : 11 juillet : Participants : les 2 employés communaux, Daniel PATTON, Sébastien GALLIOT et Guy DUCRET.
- Terrain « aire de jeux » : travaux terminés.
- Date prochains conseils municipaux :
 - semaine 35 (le 30 août si possible) conseil obligatoire compte tenu de la délibération relative à la fin des travaux AEP).
 - 27 septembre ou 4 octobre : à définir
 - 08 novembre
 - 20 décembre

La séance est levée à.11 heures